



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CE1D2023

## SCIENCES

### GUIDE DE PASSATION



# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>GUIDE DE PASSATION</b> .....	<b>5</b>
1. Description de l'épreuve .....	5
2. Description des documents .....	5
3. Confidentialité .....	6
4. Passation de l'épreuve.....	6
4.1. Ouverture des paquets .....	7
4.2. Déroulement .....	7
4.3. Adaptations.....	8
4.4. Élèves primo-arrivants .....	8
5. Correction et encodage.....	9
6. Modalités de réussite .....	9
7. Retours qualitatifs sur l'épreuve .....	10
8. Contacts utiles .....	10

# Introduction

Les épreuves externes communes au terme du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) évaluent la maîtrise des compétences décrites dans le référentiel *Socles de compétences*. Elles concernent quatre disciplines :

- la formation mathématique ;
- le français ;
- les sciences ;
- les langues modernes.

L'épreuve de sciences a lieu le **mercredi 28 juin 2023**.

La mise en place des épreuves répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à toutes les écoles. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction<sup>1</sup>, des enseignantes et des enseignants<sup>2</sup>.

La participation aux épreuves externes communes en vue de la délivrance du CE1D concerne obligatoirement les élèves de 2<sup>e</sup> année commune (2C) et de 2<sup>e</sup> année supplémentaire (2S) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4. Cette participation peut concerner tout élève de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> phase de l'enseignement spécialisé de forme 3, sur demande de l'autorité parentale et moyennant l'avis favorable du conseil de classe.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **lundi 19 juin 2023** sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés aux épreuves externes communes, ce guide est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions à l'issue de la passation de l'épreuve, à 11h00.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

M. Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire, président du groupe de travail ;

Mme Martine ADAMI, inspectrice et vice-présidente du groupe ;

Mme Jessica BLAIS, enseignante ;

Mme Lidwine BRIEN, enseignante ;

Mme Françoise CORNELISSENS, chargée de mission à la Direction des Standards éducatifs

---

<sup>1</sup> Dans ce guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

<sup>2</sup> Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

et des Evaluations ;

M. Frédéric DEVRIES, inspecteur ;

Mme Isabelle LIEMANS, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;

Mme Dominique OBLINGER, conseillère au soutien et à l'accompagnement;

Mme Pascale PAPLEUX, conseillère au soutien et à l'accompagnement;

Mme Anne-Françoise PARISSE, enseignante ;

Mme Stéphanie PATTE, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;

Mme Valentine REMY, enseignante ;

M. Michel WAELKENS, enseignant.

# Modalités de passation

## 1. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a lieu le **mercredi 28 juin 2023**. Elle est composée de deux blocs entrecoupés d'une pause. Le premier dure 100 minutes **effectives**, le second 50 minutes **effectives**.

Les domaines concernés par l'évaluation relèvent des *Socles de compétences*, c'est-à-dire les êtres vivants, l'énergie, la matière, l'air, l'eau et le sol, les hommes et l'environnement et l'histoire de la vie et des sciences.

## 2. DESCRIPTION DES DOCUMENTS

Les documents d'épreuve sont distribués aux écoles, emballés dans des paquets scellés sous plastique.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard :**
  - 10 exemplaires du questionnaire *Livret 1*,
  - 10 exemplaires du questionnaire *Livret 2*,
- **pour les versions adaptées :**
  - pour la **V1 (Arial 20)**, 1 seul exemplaire des deux livrets, ainsi qu'un *Portefeuille de documents*.
  - pour la **V2 (Arial 14)**, 5 exemplaires des deux livrets, ainsi que 5 exemplaires d'un *Portefeuille de documents*.

Une version adaptée V2 électronique est également téléchargeable le matin de l'épreuve sur la plateforme sécurisée accessible à la direction.

La **vidéo de l'expérience** (qui ne comporte pas de son) sera déposée le matin de l'épreuve sur la plateforme sécurisée EVAEXT. Afin d'optimiser la visibilité du résultat de l'expérience, les élèves doivent être placés de façon idéale par rapport à l'écran. Les formats vidéos fournis seront MKV et mp4<sup>3</sup>.

Le **guide de correction** de l'épreuve sera, quant à lui, disponible via la plateforme sécurisée accessible aux directions le 28 juin 2023 à 11h15.

---

<sup>3</sup> Les formats MKV et mp4 peuvent être lus par de nombreux logiciels dont VLC Media Player (logiciel libre) et Windows Media Player.

## 3. CONFIDENTIALITE

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

### Secret professionnel et confidentialité

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont **soumis au secret professionnel** lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maîtrise, ouvriers, bénévoles...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

### Bris des scellés

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

### En cas de problème

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir **immédiatement** l'Administration à l'adresse : [evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be).

**L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.**

## 4. PASSATION DE L'ÉPREUVE

### 4.1. Ouverture des paquets

**Le mercredi 28 juin 2023**, au plus tôt à 07h00, la direction déchire le film plastique des paquets correspondant au jour de passation et télécharge les documents nécessaires sur EVAEXT. Elle répartit ensuite les documents entre les enseignants ou personnes responsables de la passation.

### 4.2. Déroulement

Le local de passation doit impérativement être neutre. La direction veillera à ce que les supports, affiches, panneaux, cartes susceptibles de fournir des informations ou d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve soient préalablement enlevés.

La surveillance de la passation est placée sous la responsabilité de la direction.

#### Installation des élèves

Les élèves sont installés dans le local de passation adapté.

L'épreuve débute entre 08h15 et 08h45, selon les dispositions pratiques fixées par la direction. La durée de l'épreuve est fixée en **minutes effectives**, c'est-à-dire que l'épreuve débute uniquement quand les élèves sont face à leur premier livret.

Les élèves qui le souhaitent peuvent disposer d'un casque antibruit et de feutres fluorescents.

#### Distribution du *Livret 1*

L'enseignant distribue le *Livret 1* et, pour les versions adaptées uniquement, le *Portefeuille de documents*.

Chaque élève devra disposer des outils suivants : **une latte ou équerre, un crayon noir, des crayons de couleur, une gomme et des feuilles vierges pour la prise de notes lors de l'expérience.**

L'utilisation d'un dictionnaire ou de fiches-outils n'est pas autorisée.

**Attention** : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves ne sont pas autorisées.

#### Démarrage du bloc 1

Le bloc 1 démarre à ce moment pour une durée de 100 minutes effectives.

L'enseignant informe les élèves de la présence de « zones de travail » pour chaque question de compétences. Ces zones correspondent à des « zones de brouillon » facultatives et non évaluées. **Il faut insister** auprès des élèves sur le fait que les réponses aux questions doivent être retranscrites *aux endroits prévus* dans le questionnaire car ces zones de travail ne seront ni lues, ni corrigées par les enseignants.

**L'enseignant signale également aux élèves que certains mots importants ont été mis en gras dans le questionnaire pour attirer leur attention.**

Les élèves répondent aux questions dans le temps imparti.

À la fin du temps imparti, l'enseignant récupère tous les documents.

## Pause

### Visionnage de l'expérience

L'expérience n'est plus réalisée en classe mais **uniquement diffusée au format vidéo**.

L'enseignant diffuse **deux fois** la vidéo de l'expérience. Les élèves sont autorisés à prendre des notes sur une feuille de brouillon.

Pour les élèves brailleuses, la diffusion est remplacée par la lecture d'un texte descriptif.

### Distribution du livret 2

L'enseignant distribue le *Livret 2*.

Chaque élève devra disposer des outils suivants : **une latte ou équerre, un crayon noir, des crayons de couleur, une gomme et des feuilles vierges pour la prise de notes lors de l'expérience**.

L'utilisation d'un dictionnaire ou de fiches-outils n'est pas autorisée.

**Attention** : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves ne sont pas autorisées.

### Démarrage du bloc 2

Le bloc 2 démarre à ce moment pour une durée de 50 minutes effectives.

Les élèves répondent aux questions dans le temps imparti.

Après 50 minutes effectives, l'enseignant récupère tous les documents.

## 4.3. Adaptations

Pour les élèves à besoins spécifiques, la durée de l'épreuve peut être aménagée par octroi de temps supplémentaire. Il peut s'agir de temps après ou avant l'épreuve, sans toutefois modifier l'heure d'ouverture des paquets (à partir de 07h00) ni entraver le temps nécessaire à la correction.

Ces élèves peuvent aussi bénéficier d'une relance attentionnelle.

Pour toutes les autres adaptations et leurs conditions de mise en place, consultez la circulaire 8859 du 06/03/2023 « Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives 'CE1D' et 'CESS' de l'année scolaire 2022-2023 ».

## 4.4. Élèves primo-arrivants

Lors de la passation de l'épreuve, l'élève primo-arrivant peut disposer des aménagements suivants :

- utilisation d'un dictionnaire français-langue maternelle ;
- temps supplémentaire.

## 5. CORRECTION ET ENCODAGE

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de chaque pouvoir organisateur, qui peut le déléguer à la direction de l'école.

Les consignes de correction de chaque épreuve sont précisées dans le **guide de correction**. Celui-ci sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée accessible à la direction **le mercredi 28 juin 2023 à 11h15**. Il doit immédiatement être transmis aux enseignants concernés.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour chaque discipline. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles » de ce guide.

Le guide de correction contient également des instructions d'encodage des résultats. Cet encodage se fera au moyen de grilles, déjà complétées par des informations administratives concernant les élèves. Les instructions de récupération des grilles seront envoyées par e-mail aux directions à partir du mardi 20 juin 2023.

## 6. MODALITES DE REUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % pour chacune des épreuves externes.

En cas de réussite de la présente épreuve, le conseil de classe doit obligatoirement considérer que l'élève a atteint la maîtrise des *Socles de compétences* en sciences.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie aux épreuves externes communes certifie la maîtrise des compétences attendues pour autant que l'absence ou les absences soient justifiées.

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux ou trois années suivies au 1<sup>er</sup> degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) de la ou des discipline(s) concernée(s) ;
- le cas échéant, le PIA de l'élève et les documents y afférents ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Lorsqu'un élève fréquente l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement, ou subventionné par la Communauté française, depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire.

Le conseil de classe octroie le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) aux élèves jugés compétents dans toutes les disciplines de l'année. Ceci couvre aussi bien les épreuves externes communes (mathématiques, sciences, français, langues modernes) que les épreuves internes.

### **Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :**

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la circulaire 8859 du 6 mars 2023.

## 7. RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2023. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le jeudi 29 juin 2023 à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de sciences pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/231521534448352>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2023*. Le document Résultats, publié chaque année sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

## 8. CONTACTS UTILES

### **Pour une question d'ordre général :**

Samuël DI EMIDIO

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02/690 82 14

[ce1d@cfwb.be](mailto:ce1d@cfwb.be)

### **Pour une question relative à la correction de l'épreuve :**

La permanence de sciences est organisée au 02/690 81 90 :

- le mercredi 28 juin 2023 de 13h à 16h ;
- le jeudi 29 juin 2023 de 09h à 12h et de 13h à 16h ;
- le vendredi 30 juin 2023 de 09h à 12h et de 13h à 16h.

### **Pour une question relative à l'encodage des résultats :**

Adrien ALLART

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02/690 80 37

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)

Thierry LIBERT

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02/451 63 71

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CE1D2023

## SCIENCES

### GUIDE DE CORRECTION



# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>MODALITES DE CORRECTION .....</b>	<b>5</b>
1. Confidentialité.....	5
2. Compétences évaluées .....	6
3. Correction de l'épreuve .....	9
3.1. Tableau de correction pour les épreuves adaptées .....	9
3.2. Correction de l'épreuve .....	10
4. Encodage des résultats .....	18
5. Transmission des résultats .....	18
6. Modalités de réussite.....	19
7. Retours qualitatifs sur l'épreuve .....	19
8. Contacts utiles.....	20

# Introduction

Les épreuves externes communes au terme du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) évaluent la maîtrise des compétences décrites dans le référentiel *Socles de compétences*. Elles concernent quatre disciplines :

- la formation mathématique ;
- le français ;
- les sciences ;
- les langues modernes.

L'épreuve de sciences a lieu le **mercredi 28 juin 2023**.

La mise en place des épreuves répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à toutes les écoles. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction<sup>1</sup>, des enseignantes et des enseignants<sup>2</sup>.

La participation aux épreuves externes communes en vue de la délivrance du CE1D concerne obligatoirement les élèves de 2<sup>e</sup> année commune (2C) et de 2<sup>e</sup> année supplémentaire (2S) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4. Cette participation peut concerner tout élève de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> phase de l'enseignement spécialisé de forme 3, sur demande de l'autorité parentale et moyennant l'avis favorable du conseil de classe.

Ce **guide de correction** contient toutes les informations nécessaires à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats obtenus par les élèves. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **mercredi 28 juin 2023 à 11h15**. Les consignes relatives à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite font quant à elles partie du **guide de passation**.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour chaque discipline. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles » de ce guide.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

M. Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire, président du groupe de travail ;

Mme Martine ADAMI, inspectrice et vice-présidente du groupe ;

Mme Jessica BLAIS, enseignante ;

---

<sup>1</sup> Dans ce guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement, ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

<sup>2</sup> Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Mme Lidwine BRIEN, enseignante ;

Mme Françoise CORNELISSENS, chargée de mission à la Direction des Standards éducatifs et des Evaluations ;

M. Frédéric DEVRIES, inspecteur ;

Mme Isabelle LIEMANS, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;

Mme Dominique OBLINGER, conseillère au soutien et à l'accompagnement;

Mme Pascale PAPLEUX, conseillère au soutien et à l'accompagnement;

Mme Anne-Françoise PARISSE, enseignante ;

Mme Stéphanie PATTE, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;

Mme Valentine REMY, enseignante ;

M. Michel WAELKENS, enseignant.

# Modalités de correction

## 1. CONFIDENTIALITE

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

### Secret professionnel et confidentialité

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont **soumis au secret professionnel** lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maîtrise, ouvriers, bénévoles, ...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

### Bris des scellés

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

### Transmission des résultats

Les résultats obtenus aux épreuves certificatives externes communes ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des écoles. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre écoles. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

### En cas de problème

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir **immédiatement** l'Administration à l'adresse : [evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be).

**L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.**

## 2. COMPETENCES EVALUEES

Domaines		Ressources			Compétences	
		Savoirs	Savoir-faire			
			Appréhender (C1 à C4)	Investiguer (C5 à C11)		Structurer (C12 à C17)
Les êtres vivants	Les caractéristiques		[C1] <sub>3a</sub> [C2] <sub>3bcd</sub> [C3] <sub>3e</sub>			
	L'organisme	[S24] <sub>9abc</sub>	[C4] <sub>9d</sub>			
	Les relations êtres vivants / milieu	[S28-S29] <sub>5b</sub>		[C9] <sub>5ac</sub>	[S31-C9-C11-C17] <sub>7</sub>	
	Classification					
L'énergie	Généralités				[S40-C11-C17] <sub>6</sub>	
	L'électricité					
	La lumière et le son					
	Les forces	[S56] <sub>8bc</sub>		[C11] <sub>8ad</sub>	[S57-C9-C11-C17] <sub>2</sub>	
	La chaleur				[S61-C11-C17] <sub>4</sub>	
La matière	Propriétés et changements	[S66-S68] <sub>10ce</sub>		[C6] <sub>10bd</sub> [C11] <sub>10af</sub>		
	Corps purs et mélanges	[S71-S72] <sub>1c</sub>		[C11] <sub>1a</sub>	[C12] <sub>1b</sub>	
L'air, l'eau, le sol	L'air et l'eau			[C10-C11] <sub>11c</sub>	[C13] <sub>11c</sub> [C14] <sub>11ab</sub>	
	Le sol					
Les hommes et l'environnement						
Histoire de la vie et des sciences						

Domaines	Savoirs (en gras les savoirs à certifier à la fin de la dernière étape des socles de compétences)		Items				Points	
			Savoirs	Savoir-faire				Compétences
	Appréhender (C1 à C4)	Investiguer (C5 à C11)		Structurer (C12 à C17)				
Les êtres vivants 49/100	Les caractéristiques	S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9, S10, S11, S12, S13, S14, S15		[3abcde]			8	
	L'organisme	S16, S17, S18, S19, S20, S21, S22, S23, S24, S25, S26, S27	[9abc]	[9d]			8	
	Les relations êtres vivants / milieu	S28, S29, S30, S31, S32, S33	[5b]		[5ac]	[7]	12	
	Classification	S34, S35, S36, S37						
L'énergie 36/100	Généralités	S38, S39, S40, S41				[6]	3	
	L'électricité	S42, S43, S44, S45						
	La lumière et le son	S46, S47, S48, S49, S50, S51, S52, S53						
	Les forces	S54, S55, S56, S57	[8bc]		[8ad]	[2]	8	
	La chaleur	S58, S59, S60, S61, S62				[4]	6	
La matière 7/100	Propriétés et changements	S63, S64, S65, S66, S67, S68	[10ce]		[10abdf]		8	
	Corps purs et mélanges	S69, S70, S71, S72, S73	[1c]		[1a]	[1b]	7	
L'air, l'eau et le sol 8/100	L'air et l'eau	S74, S75, S76, S77, S78, S79, S80, S81, S82			[11c]	[11ab]	[11d]	10
	Le sol	S83, S84, S85, S86, S87						
Les hommes et l'environnement 0/100	S88, S89, S90							
Histoire de la vie et des sciences 0/100	S91, S92, S93, S94, S95, S96							
			<b>Savoirs : 14</b>	<b>Savoir-faire : 34</b>			<b>Compétences : 22</b>	<b>70</b>
			<b>20 %</b>	<b>49 %</b>			<b>31 %</b>	<b>100%</b>

Domaines		Ressources (69%)		Compétences (31%)	Total Points
		Savoirs	Savoir-faire		
Les êtres vivants	Les caractéristiques		[3+1+1+2+1] <sub>3abcde</sub>		8
	L'organisme	[1+3+1] <sub>9abc</sub>	[3] <sub>9d</sub>		8
	Les relations êtres vivants / milieu	[2] <sub>5b</sub>	[3+2] <sub>5ac</sub>	[5] <sub>7</sub>	12
	Classification				
L'énergie	Généralités			[3] <sub>6</sub>	3
	L'électricité				
	La lumière et le son				
	Les forces	[1+1] <sub>8bc</sub>	[1+1] <sub>8ad</sub>	[4] <sub>2</sub>	8
	La chaleur			[6] <sub>4</sub>	6
La matière	Propriétés et changements	[1+1] <sub>10ce</sub>	[3+1+1+1] <sub>10abdf</sub>		8
	Corps purs et mélanges	[3] <sub>1c</sub>	[1+3] <sub>1ab</sub>		7
L'air, l'eau, le sol	L'air et l'eau		[3+1+2] <sub>11abc</sub>	[4] <sub>11d</sub>	10
	Le sol				
Les hommes et l'environnement					
Histoire de la vie et des sciences					
Total Points		14 + 34 = 48		22	70

## 3. CORRECTION DE L'ÉPREUVE

### 3.1. Tableau de correction pour les épreuves adaptées

Dans les épreuves adaptées, les carrés visant à indiquer le score pour chaque item ont été volontairement supprimés afin de limiter les éléments visuels inutiles pour les élèves.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de codage reprenant chaque item/point pour faciliter votre travail. Ce tableau, qui peut être photocopié pour chaque élève concerné, une fois complété, pourra être recopié dans la grille d'encodage transmise par votre direction.

#### Épreuves adaptées

#### À photocopier pour tous les élèves concernés

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

LIVRET 1		
Item	Pondération	Cote
1a	1	
1b	3	
1c	3	
2	4	
3a	3	
3b	1	
3c	1	
3d	2	
3e	1	
4	6	
5a	3	
5b	2	
5c	2	
6	3	
7	5	
8a	1	
8b	1	
8c	1	
8d	1	
9a	1	
9b	3	
9c	1	
9d	3	

LIVRET 2		
Item	Pondération	Cote
10a	3	
10b	1	
10c	1	
10d	1	
10e	1	
10f	1	
11a	3	
11b	1	
11c	2	
11d	4	
Total		

## 3.2. Correction de l'épreuve

Lire attentivement ce qui suit avant de commencer la correction

Les termes utilisés dans le corrigé et/ou attendus des élèves correspondent au niveau de complexité prévu par les référentiels.

En conséquence, le corrigé est rédigé en adéquation avec le niveau des compétences attendues pour des élèves à la fin du premier degré.

Dans ce guide, plusieurs expressions sont utilisées et correspondent à des caractéristiques de la réponse :

- **la réponse mentionne les éléments suivants**

Dans ce cas, les éléments cités dans le corrigé doivent se retrouver dans la réponse. (Exemple : **item 2**)

- **exemple de réponse**

Dans ce cas, la réponse est donnée à titre d'exemple. La formulation de l'élève peut être différente. (Exemple : **item 7**).

Toute autre réponse plausible est acceptée. (Exemples : **3e** « la chouette n'entend pas la souris, la chouette ne réagit pas, la chouette ne trouve pas la proie ... »)

- **exemple de réponse à ne pas accepter**

Dans ce cas, les réponses sont données à titre d'exemple. La formulation de l'élève peut être différente.

(Exemple : **3e**: la chouette dort, la chouette ne vole pas, la chouette ne voit pas la souris qui a la même couleur que le tapis...)

Les grilles de correction ci-dessous reprennent les critères vous permettant d'attribuer une note à chaque élève, pour chacun des items composant l'épreuve de sciences.

**Livret 1**

Question	Item	Réponses attendues	Points
1 /7	1a /1	<p>Attribuer 1 pt si chaque molécule est correctement représentée</p> <p>⊗ : molécule d'huile            ○ : molécule d'alcool            ● : molécule d'eau            ● : molécule de savon</p> <p><i>Si l'élève représente plusieurs molécules identiques dans la même case, la réponse doit être acceptée.</i></p>	0-1
	1b /3	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p><b>Critère :</b> Nombre de sortes de molécules</p> <p><b>Caractéristique:</b> <u>1 seule ou 1 seule sorte ou 1 seule sorte de molécule</u></p> </div> <p><i>Accepter la réponse sous forme de question</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : 3 et 1</p> </div> <div style="font-size: 2em;">↔</div> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : 2-4-5</p> </div> </div> <p><i>Si un numéro est manquant ou mal placé ou écrit deux fois, le point n'est pas accordé.</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : 4 et 5</p> </div> <div style="font-size: 2em;">↔</div> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 10px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : 2</p> </div> </div> <p><i>Si un numéro est manquant ou mal placé ou écrit deux fois, le point n'est pas accordé.</i></p>	0-1  0-1
	1c /3	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : 3 et _____</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Nom scientifique de l'ensemble : <u>Corps pur(s)</u></p> </div> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : _____</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : 4 et _____</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Nom scientifique de l'ensemble : <u>Mélange(s) hétérogène(s)</u></p> </div> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> <p>N° : _____</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Nom scientifique de l'ensemble : <u>Mélange(s) homogène(s)</u></p> </div> </div> <p><i>Attention le mot « mélange » doit être écrit pour obtenir le point pour chaque case.</i></p>	0-1  0-1-2

Livret 1			
Question	Item	Réponses attendues	Points
2 /4	2 /4	<p>La réponse mentionne les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La force pressante exercée par la danseuse/le poids de la danseuse sur les talons <b>(1 pt)</b></li> <li>• La surface de contact (ou pressée) est plus petite avec les chaussures de tango qu'avec les autres chaussures <b>(1 pt)</b></li> <li>• La pression est plus grande <b>(1 pt)</b></li> <li>• L'enfoncement est plus grand <b>(1 pt)</b></li> </ul> <p><b>Exemple de réponse :</b></p> <p>Danser le tango sur cette scène est refusé car... les chaussures de tango sont munies de talons plus fins. Dès lors, la pression exercée sur le bois de la scène sera nettement plus importante pour cette danse puisque le poids de la danseuse sera réparti sur une plus petite surface. Le talon risque de s'enfoncer dans le plancher.</p>	0-1-2-3-4
3 /8	3a /3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réponse est formulée sous forme interrogative directe <b>(1pt)*</b></li> <li>• Evocation de la capture de la proie / la chasse <b>(1 pt)</b> et de l'obscurité / la nuit / sans lumière <b>(1 pt)</b>.</li> </ul> <p><b>Exemples de réponse :</b></p> <p>Comment la chouette capture-t-elle ses proies la nuit ? Comment la chouette fait-elle pour chasser la nuit ? Comment la chouette attrape-t-elle ses proies sans lumière ?</p> <p><i>*Octroyer le point même s'il n'y a pas le point d'interrogation.</i></p>	0-1-2-3
	3b /1	<p>Le paramètre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le type de souris</li> </ul> <p><i>Si l'élève coche plus d'un paramètre, ne pas accorder le point</i></p>	0-1
	3c /1	<p>Le paramètre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le déplacement de la souris</li> </ul> <p><i>Si l'élève coche plus d'un paramètre, ne pas accorder le point</i></p>	0-1
	3d /2	<p>Deux paramètres parmi les trois suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le type de prédateur</li> <li>• La luminosité</li> <li>• Le nombre de souris</li> </ul> <p><i>Si l'élève coche plus de deux paramètres dont un est erroné, ne pas accorder les points.</i></p>	0-1-2
	3e /1	<p>La chouette n'attrape(ra)it pas la souris. <b>(1 pt)</b></p> <p><b>OU</b></p> <p>toute autre hypothèse plausible à propos du comportement de la chouette (la chouette n'entend pas la souris, la chouette ne réagit pas, la chouette ne trouve pas la proie ...)</p> <p><b>Exemples à ne pas accepter :</b></p> <p>La chouette dort, la chouette ne vole pas, la chouette ne voit pas la souris qui a la même couleur que le tapis...</p>	0-1



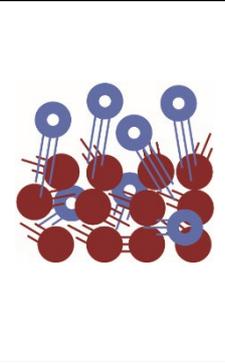
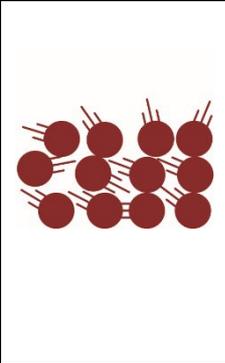
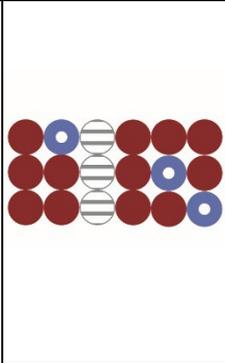
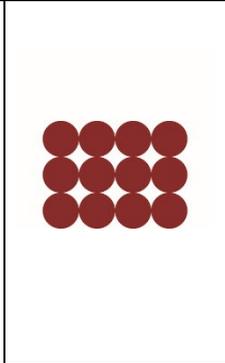
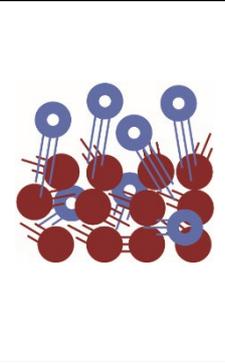
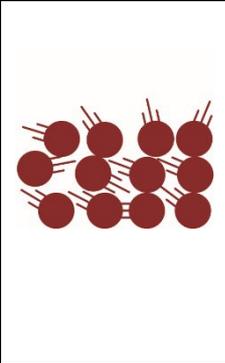
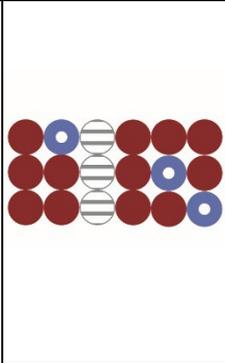
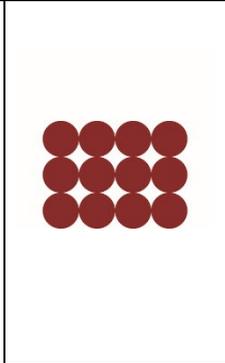
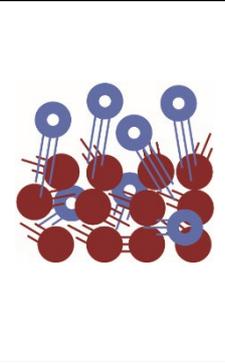
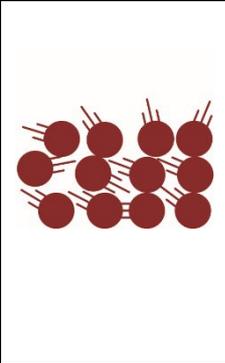
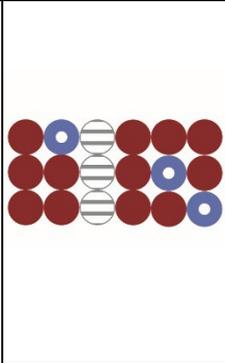
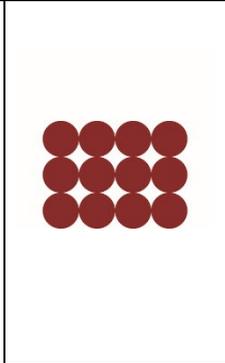
## Livret 1

Question	Item	Réponses attendues	Points
6 /3	6 /3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation de l'énergie chimique en énergie thermique (1 pt)</li> <li>• Transformation de l'énergie thermique en énergie mécanique (1 pt)</li> <li>• Transformation de l'énergie mécanique en énergie électrique (1 pt)</li> </ul> <p><i>Accepter la réponse si l'élève écrit « Transformation de l'énergie mécanique en énergie mécanique en énergie électrique »</i></p> <p><i>Accepter la réponse si l'élève écrit E pour Energie suivi d'une flèche.</i></p> <p><i>Exemple : E. chimique → E. thermique</i></p>	0-1-2-3
7 /5	7 /5	<p>La réponse mentionne les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau de la mer se réchauffe (1 pt)</li> <li>• Les étoiles de mer restent près des pieux/côtes (1 pt)</li> <li>• Les étoiles de mer se reproduisent davantage (1 pt)</li> <li>• Les étoiles de mer sont plus nombreuses (1 pt)</li> <li>• Davantage de moules sont mangées (1 pt)</li> </ul> <p><b>Exemple de réponse :</b></p> <p>Les éleveurs de moules constatent une diminution de leur récolte depuis 2017 car...</p> <p>l'eau de la mer se réchauffe, les étoiles de mer restent près des côtes, s'y reproduisent et sont plus nombreuses. Elles mangent donc plus de moules.</p>	0-1-2-3-4-5
8 /4	8a /1	L'élève a coché « <b>masse</b> »	0-1
	8b /1	L'élève a coché « <b>une balance</b> »	0-1
	8c /1	L'élève a nommé le « <b>dynamomètre</b> »	0-1
	8d /1	L'élève a cité l'énergie « <b>électrique</b> »	0-1

**Livret 1**

Question	Item	Réponses attendues	Points																											
9 /8	9a /1	(La) digestion <b>(1 pt)</b>	0-1																											
	9b /3	L'élève a entouré 3 noms parmi ceux-ci : La bouche – l'œsophage – l'estomac – le foie – le pancréas – le gros intestin (côlon) - l'intestin grêle  3 réponses correctes <b>(3 pts)</b> 2 réponses correctes <b>(2 pts)</b> 1 réponse correcte <b>(1 pt)</b> Plus de 3 réponses correctes <b>(2 pts)</b> 3 réponses correctes et une réponse fausse <b>(2 pts)</b> 3 réponses correctes et deux (ou plus) réponses fausses <b>(0 pt)</b>	0-1-2-3																											
	9c /1	l'intestin grêle <b>(1 pt)</b>	0-1																											
	9d /3	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Propositions</th> <th>Fait</th> <th>Hypothèse</th> <th>Jugement de valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La nourriture mangée par la chèvre est plus appétissante que celle mangée par le chien.</td> <td></td> <td></td> <td align="center"><b>X</b></td> </tr> <tr> <td>Les deux animaux possèdent un cæcum.</td> <td align="center"><b>X</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le régime alimentaire influence la taille du cæcum.</td> <td></td> <td align="center"><b>X</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'estomac compartimenté de la chèvre ne lui permet pas de digérer de la viande.</td> <td></td> <td align="center"><b>X</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'intestin grêle de la chèvre est plus long que celui du chien.</td> <td align="center"><b>X</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les photographies de la chèvre et du chien sont superbes.</td> <td></td> <td></td> <td align="center"><b>X</b></td> </tr> </tbody> </table> 5 à 6 réponses correctes <b>(3 pts)</b> 3 à 4 réponses correctes <b>(2 pts)</b> 1 à 2 réponses correctes <b>(1 pt)</b>  <i>S'il y a plusieurs croix par proposition, ne pas accorder le point.</i>	Propositions	Fait	Hypothèse	Jugement de valeur	La nourriture mangée par la chèvre est plus appétissante que celle mangée par le chien.			<b>X</b>	Les deux animaux possèdent un cæcum.	<b>X</b>			Le régime alimentaire influence la taille du cæcum.		<b>X</b>		L'estomac compartimenté de la chèvre ne lui permet pas de digérer de la viande.		<b>X</b>		L'intestin grêle de la chèvre est plus long que celui du chien.	<b>X</b>			Les photographies de la chèvre et du chien sont superbes.			<b>X</b>
Propositions	Fait	Hypothèse	Jugement de valeur																											
La nourriture mangée par la chèvre est plus appétissante que celle mangée par le chien.			<b>X</b>																											
Les deux animaux possèdent un cæcum.	<b>X</b>																													
Le régime alimentaire influence la taille du cæcum.		<b>X</b>																												
L'estomac compartimenté de la chèvre ne lui permet pas de digérer de la viande.		<b>X</b>																												
L'intestin grêle de la chèvre est plus long que celui du chien.	<b>X</b>																													
Les photographies de la chèvre et du chien sont superbes.			<b>X</b>																											

## Livret 2

Question	Item	Réponses attendues	Points							
10 /8	10a /3	La réponse mentionne les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Peser (100 g) (de morceaux) de cire (de bougie) <b>(1 pt)</b></li> <li>Placer (les morceaux de) la cire dans le poêlon <b>(1 pt)</b></li> <li>Verser la cire (la bougie) liquide dans le pot en verre <b>(1 pt)</b></li> </ul>	0-1-2-3							
	10b /1	Première partie : la cire (la bougie) fond/passe de l'état solide à l'état liquide	0-1							
	10c /1	Fusion	0-1							
	10d /1	Deuxième partie : la cire (la bougie) durcit (ou se solidifie)/passe de l'état liquide à l'état solide	0-1							
	10e /1	Solidification	0-1							
	10f /1	Pour accorder le point, tous les numéros doivent être corrects. <table border="1" style="width: 100%; height: 150px; margin-top: 10px;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">  </td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">  </td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">  </td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">  </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">N° 3</td> <td style="text-align: center;">N° 2</td> <td style="text-align: center;">N° 4</td> <td style="text-align: center;">N° 1</td> </tr> </tbody> </table>					N° 3	N° 2	N° 4	N° 1
										
N° 3	N° 2	N° 4	N° 1							

**Livret 2**

Question	Item	Réponses attendues	Points																					
11 /10	11a /3	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des variables</th> <th>Symboles des Unités</th> <th colspan="5">Valeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quantité d'oxygène dissous</td> <td>mg/L</td> <td>10,2</td> <td>8,6</td> <td>7,9</td> <td>7,4</td> <td>6,9</td> </tr> <tr> <td>Température</td> <td>°C</td> <td>19,5</td> <td>22</td> <td>24</td> <td>26</td> <td>28</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>1 pt</b> pour la variable « oxygène » et le symbole de l'unité  <b>1 pt</b> pour la variable « température » et le symbole de l'unité  <b>1 pt</b> pour les valeurs correctes en vis-à-vis des variables et dans l'ordre chronologique</p> <p><i>Si l'élève a inversé les lignes du tableau, la réponse est valable également.  Si l'élève n'a pas écrit le mot « quantité », accorder quand même le point.</i></p>	Nom des variables	Symboles des Unités	Valeurs					Quantité d'oxygène dissous	mg/L	10,2	8,6	7,9	7,4	6,9	Température	°C	19,5	22	24	26	28	0-1-2-3
	Nom des variables	Symboles des Unités	Valeurs																					
	Quantité d'oxygène dissous	mg/L	10,2	8,6	7,9	7,4	6,9																	
	Température	°C	19,5	22	24	26	28																	
11b /1	<p>Le graphique est :</p> <p><b>Le graphique 2</b></p> <p><i>Si l'élève a coché plusieurs graphiques, ne pas accorder le point</i></p>	0-1																						
11c /2	<p>1. La quantité d'oxygène dissous dans l'eau augmente quand <b>la température diminue / est basse (1 pt)</b></p> <p>2. La quantité d'oxygène dissous dans l'eau augmente quand <b>l'agitation de l'eau augmente / est élevée / est forte (1 pt)</b></p>	0-1-2																						
11d /4	<p>La zone de la rivière est :</p> <p><b>Zone 1 (1 pt)</b></p> <p>La réponse mentionne les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les larves (de perle et d'éphémère) exigent beaucoup d'oxygène <b>(1 pt)</b></li> <li>• L'eau de cette zone est la plus oxygénée car elle est très agitée <b>(1 pt)</b></li> <li>• L'eau de cette zone est la plus oxygénée car sa température est très basse <b>(1 pt)</b></li> </ul> <p><b>Exemple de réponse :</b></p> <p>Pierre a réalisé sa récolte dans la zone 1 car les larves de perle et d'éphémère... ont besoin de beaucoup d'oxygène pour vivre. C'est dans cette zone que l'eau contient le plus d'oxygène car elle y est fortement agitée et sa température est basse.</p>	0-1-2-3-4																						

# ENCODAGE DES RESULTATS

L'encodage des résultats se fait au moyen de grilles au format .xlsx (Excel). Vous devez utiliser **un fichier par classe** (et par discipline).

## Informations pré-encodées

Afin d'alléger la tâche d'encodage, les grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. Il ne reste plus qu'à indiquer, pour chaque élève, la cote obtenue pour chaque item. **Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.**

Si l'Administration n'a pas reçu, en mars 2023, la liste des élèves répartis par classe, ces différents champs devront être remplis manuellement.

## Instructions

Un mode d'emploi détaillé du fichier d'encodage figure à l'onglet « Instructions » de la grille.

Le **fichier d'encodage** permet :

- l'**encodage** des résultats de vos élèves à cette épreuve ;
- la création automatique de **bilans individuels imprimables**, pour vous aider lors des conseils de classe ;
- l'**analyse des résultats** par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour vous permettre de mieux évaluer celle-ci.

# TRANSMISSION DES RESULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage remplies avec les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction transmet les résultats à l'Administration pour le **3 juillet 2023** au plus tard, en déposant les grilles remplies dans l'application Platra. Le mode d'emploi de Platra est disponible sur la page d'accueil de l'application.

## MODALITES DE REUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % pour chacune des épreuves externes.

En cas de réussite de la présente épreuve, le conseil de classe doit obligatoirement considérer que l'élève a atteint la maîtrise des *Socles de compétences* en sciences.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie aux épreuves externes communes certifie la maîtrise des compétences attendues pour autant que l'absence ou les absences soient justifiées.

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux ou trois années suivies au 1<sup>er</sup> degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) de la ou des discipline(s) concernée(s) ;
- le cas échéant, le PIA de l'élève et les documents y afférents ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Lorsqu'un élève fréquente l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement, ou subventionné par la Communauté française, depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire.

Le conseil de classe octroie le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) aux élèves jugés compétents dans toutes les disciplines de l'année. Ceci couvre aussi bien les épreuves externes communes (mathématiques, sciences, français, langues modernes) que les épreuves internes.

## RETOURS QUALITATIFS SUR L'EPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2023. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le jeudi 29 juin 2023 à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de sciences pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/231521534448352>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2023*. Le document Résultats, publié chaque année sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

# CONTACTS UTILES

**Pour une question d'ordre général :**

Samuël DI EMIDIO

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02/690 82 14

ce1d@cfwb.be

**Pour une question relative à la correction de l'épreuve :**

La permanence de sciences est organisée au 02/690 8190 :

- le mercredi 28 juin 2023 de 13h à 16h ;
- le jeudi 29 juin 2023 de 09h à 12h et de 13h à 16h ;
- le vendredi 30 juin 2023 de 09h à 12h et de 13h à 16h.

ce1d@cfwb.be

**Pour une question relative à l'encodage des résultats :**

Adrien ALLART

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02/690 80 37

evaluations.externes@cfwb.be

Thierry LIBERT

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02/451 63 71

evaluations.externes@cfwb.be